



CONDITIONS D'ACCÈS A LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT – 2020

Règles de bonne utilisation plus que lois contraignantes, les conditions d'accès ci-dessous décrites et leur respect par les utilisateurs de la salle d'entraînement nous permettent de continuer à vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Merci de votre collaboration.

Horaires : la salle d'entraînement est ouverte **du lundi au vendredi de 10h à 18h sans interruption.**

Afin de respecter l'horaire de fermeture de cet espace, veuillez à anticiper le temps nécessaire au rangement du matériel (matelas, agrès, ...) et à vos étirements.

Les personnes assistant aux ateliers assurés dans la salle d'entraînement par Lez'Artchimistes, la Compagnie Envol ou Par Haz'art à partir de 18h30 et 19h, et présentes en salle d'entraînement à 18h ne seront autorisées à rester dans cet espace qu'en présence et sous la responsabilité de la personne référente de l'atelier.

La salle d'entraînement sera fermée :

- Du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020 inclus
- Lundi 13 avril (férié)
- Vendredi 1^{er} mai (férié)
- Vendredi 8 mai (férié)
- Jeudi 21 mai (férié)
- Lundi 1 juin (férié)
- Mardi 14 juillet (férié)
- Du jeudi 30 juillet au mardi 1 septembre inclus
- Mercredi 11 novembre (férié)
- Du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 inclus

La Grainerie peut-être amenée à fermer exceptionnellement la salle d'entraînement à d'autres dates, en fonction de ses activités. Ces dates seront portées à la connaissance des utilisateurs par voie d'affichage à l'entrée et dans la salle d'entraînement.

Conditions d'accès

Toute personne souhaitant accéder à la salle d'entraînement doit :

- **être à jour de son adhésion individuelle à l'association La Grainerie** et détenteur de sa carte d'adhérent à jour. Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours, **l'adhésion annuelle, d'un montant de 15€, est obligatoire pour accéder à cet espace.** Elle vous permet d'être couvert par notre assurance pendant vos temps d'entraînements. **Attention : l'adhésion Compagnie ne couvre pas les risques liés à l'espace d'entraînement et ne permet donc pas l'accès à cet espace de travail.**
- **avoir réglé la cotisation entraînement libre** adaptée à votre période d'entraînement :
 - 1 jour : 7 €
 - 1 semaine : 22 €
 - 1 mois : 55 €
 - 1 trimestre : 130 €
 - 1 an : 230 €+ Carte 10 journées : 45 € (valable 1 an)

La cotisation est valable de date à date et ne saurait être décalée qu'à titre exceptionnel et sur présentation de justificatif. Aucun remboursement ne sera accepté.

La cotisation entraînement est votre participation aux frais de fonctionnement de cet espace. Être à jour de votre cotisation nous permet de maintenir les larges créneaux d'ouverture de ce lieu et le montant peu élevé des cotisations.

Nous vous rappelons que cet espace de travail est réservé aux professionnels dans le cadre d'un entraînement aux techniques circassiennes.

- **Pour des questions de sécurité, les amateurs non encadrés et les mineurs ne sont pas admis dans cet espace ;**
- **La présence d'accompagnants doit rester ponctuelle, exceptionnelle, pour une durée limitée et motivée par des raisons professionnelles (photographe, metteur en scène,...) et doit être signalée à l'accueil de la Grainerie avant l'entrée en salle. Les accompagnants amenés à venir en plusieurs occasions et pour une durée déterminée devront s'acquitter du montant de l'adhésion annuelle.**

Modalités d'accès

Pour des questions de sécurité et pour gérer au mieux l'utilisation de cet espace, l'équipe de la Grainerie est tenue de savoir à tout moment combien de personnes sont présentes dans la salle d'entraînement. Ainsi, **toute personne souhaitant accéder à la salle d'entraînement devra déposer en arrivant sa carte d'adhérent à l'accueil de la Grainerie et la récupérer au moment de son départ.**

Quelques règles de bon fonctionnement

Gestion partagée du lieu

Afin de garantir à chacun les meilleures conditions possibles d'utilisation du lieu, nous vous demandons de participer à la **gestion responsable de cet espace** en appliquant quelques règles de bon sens :

- **Ranger systématiquement les matériels utilisés par vos soins pendant votre séance d'entraînement aux endroits prévus à cet effet (matelas sur la tranche contre les murs) et nettoyer, le cas échéant, l'espace utilisé (magnésie, ...) ;**
- **Démonter chaque jour vos équipements afin de laisser l'espace libre pour les autres utilisateurs ;**
- Ne laisser dans la salle d'entraînement aucune affaire personnelle (matériel, vêtements, ...) ; Des casiers sont prévus à cet effet, ils doivent être libérés le vendredi soir.
- Les gros équipements (trapeze fixe, fil, corde, tissu, bascule, mât, ...) pourront être ponctuellement stockés durant la semaine après accord du Directeur technique. **Chaque matériel doit être étiqueté au nom du propriétaire.** La Grainerie se réserve le droit de demander aux utilisateurs l'enlèvement du matériel en cas d'encombrement ou de besoin de disponibilités des espaces.

Nous vous rappelons que la Grainerie ne saurait être tenue responsable de tout vol ou dégradation survenue à vos affaires et matériels.

Face à la multiplication du nombre d'utilisateurs, nous vous rappelons que l'espace situé en mezzanine est prioritairement réservé aux disciplines acrobatiques et aériennes.

De plus, en cas d'affluence, et pour des questions de sécurité, l'équipe de la Grainerie pourra ponctuellement demander aux utilisateurs de réduire leur temps quotidien d'entraînement ou modérer l'accès en fonction des disciplines pratiquées.

Matériel : utilisation et installation

- La Grainerie dispose d'un petit parc de matériel mis à votre disposition dans la salle d'entraînement ; merci de prendre soin de ce matériel, de le ranger après chaque utilisation et de veiller à ne pas le mobiliser sur un temps trop long afin de pouvoir permettre aux autres utilisateurs d'en bénéficier ;
- Chaque utilisateur est tenu d'amener son propre matériel (jonglerie, trapèze fixe, fil, corde, tissu, bascule, mât...).
- **Pour des questions de sécurité, lors de la première installation, toute accroche, aérienne ou au sol, doit impérativement être accompagnée ou validée par le responsable technique de la Grainerie avant la première utilisation de l'agrès. (on ne devrait pas changer ça ? C'est plutôt de l'entraide, Michel et Janjan n'ont pas trop le temps)**
- **Le pont aérien ne peut être utilisé qu'avec l'accord du Directeur technique et sur l'inscription sur le planning prévu à cet effet.**
- **Trampoline : pour des raisons de sécurité, les personnes non expérimentées ne sont pas autorisées à pratiquer seules.**
- Pensez à signaler au Directeur technique toute dégradation repérée dans les espaces ou les équipements, ou occasionnée par votre présence ou par le fait des personnes ou objets introduits par vos soins dans les lieux.

Propreté et économie d'énergies...

... Quelques règles de bon sens mais qu'il n'est jamais inutile de rappeler :

- **En période hivernale, veuillez à ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes lorsque le chauffage est en route,**
- **Dans les sanitaires, veuillez à éteindre les lumières et fermer les robinets d'eau en sortant,**
- Mettre vos débris dans les poubelles,
- **Ne pas manger à l'intérieur des salles de travail,**
- Ne pas fumer à l'intérieur du bâtiment,
- **Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas admis à l'intérieur du bâtiment et doivent être tenus en laisse à l'extérieur.**

Parking :

L'espace libre devant le bâtiment est à votre disposition pour vous garer. Cependant, la Grainerie se réserve le droit d'en interdire l'accès pendant certaines phases de travaux ou en période de festival. Dans ce cas, les véhicules peuvent stationner dans la rue longeant le site, sur les emplacements prévus à cet effet.